



11 septembre 2009

MOTO CROSS DE MIREPOIX SUR TARN (31) REGLEMENT PARTICULIER

Correspondant : M. TEYSSIE Patrick - 1, Rue Ampère - 81990 PUYGOUZON - Tel 05.63.47.13.51

Date et lieu :

20 SEPTEMBRE 2009
Terrain de « Terre Blanche » à MIREPOIX (31)
Longueur : 1.750 m – Largeur : 6 m minimum
Largeur de la ligne de Départ : 40 m

Capacité :

National
Nombre de coureurs admis par catégorie : 36

Classes admises :

CHAMPIONNAT FRANCE FEMININ
CHAMPIONNAT LIGUE OPEN
COURSE NCB CLUB
COURSE NCB

Engagements :

Dès la parution du présent règlement.
Les bulletins d'engagements complets devront parvenir :
- **Pour le championnat de France** : à la FFM
- **Pour le championnat de ligue et l'open B** : au club organisateur 30 jours avant la manifestation, accompagnés d'un droit d'engagement de 28 € au nom du club. Passé ce délai les pilotes pourront être engagés si l'organisateur les accepte, moyennant un droit d'engagement de 53 €. Un pilote engagé qui sera absent le jour de l'épreuve, non excusé auprès de l'organisateur, verra son droit d'engagement encaissé.

Vérifications :

Le 20 SEPTEMBRE 2009
- de 7h00 à 8h45 LIGUE & CHAMPIONNAT DE France

Essais :

-Le 20 Septembre 2009
de 8h45 à 11h55: Une séance de 15 à 25 mn avec test de départ pour toutes catégories



11 septembre 2009

Course : -Le 20 Septembre 2009
CHAMPIONNAT France FEMININ : 3 manches de 15mn + 1 tour
CHAPIONNAT DE LIGUE OPEN A : 2 manches 20mn + 1 tour
COURSE NCB OPEN B : 2 manches de 15mn + 1 tour
COURSE NCB OPEN CLUB : 2 manches de 15 mn + 1 tour

Classements : Pour être classé, tout pilote devra effectuer au moins un tour de circuit complet. Le classement sera établi par addition des points. En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche sera déterminant, sauf pour le Championnat des Pyrénées (Application du règlement en vigueur du Championnat).

Remise des Prix : à 18 H 30 sur le terrain.

- **Championnat de ligue et les NCB : Coupes**
- Championnat de France : liste des prix règlement FFM

Assurance : conforme à la législation en vigueur, auprès de Assurance Moto Verte.

Divers : Pour le déroulement de cette épreuve et pour tous les cas non prévus par le présent règlement, les prescriptions de l'annexe D de la FFM sont obligatoires. Si pour une raison majeure, la course devait être annulée, les organisateurs ne pourraient en être tenus pour responsables et les coureurs ne pourraient prétendre à aucune indemnité.

Directeur de course : Mr BALEUR Jean Claude (ODC 02796)

Directeur de course adjoint : Mr DER CAMP Eric (OFF128975)

Commissaires Sportifs : Mr LABAT (OCS 013949), Mr LEVEAU Denis (OCS 031768)

Commissaires de Route: Mr GRAVES (OCP 014244) Mr TISSINIER (OCP 030873) et autres commissaires de la LMMP

Sous réserve que ces officiels et les commissaires de la LMMP soient en possession de leur licence 2008 ainsi que la qualification nécessaire.

VISA CLUB

VISA COMMISSION

VISA LMMP

VISA FFM